

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Avril 2019

Depuis 2016, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG) réalise, dans l'intérêt général, des travaux d'entretien et de renaturation des principaux cours d'eau. A partir de l'automne 2019, 15 affluents supplémentaires seront entretenus soit 57 km en plus.

La campagne d'entretien (2018/2019) est terminée. Réalisée entre septembre et avril, elle a permis d'entretenir 104 km de rivière pour un montant de 170 000 €. Plus de 450 arbres en mauvais état et embâcles ont été enlevés et 1.8 km de rivière ont été renaturées grâce notamment à la lutte contre les espèces invasives.

Une nouvelle campagne de travaux débutera en septembre 2019 et près de 80 km de cours d'eau seront entretenus.

L'entretien des cours d'eau participe à restaurer un fonctionnement équilibré des milieux aquatiques. Il est garant d'une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant. Une bonne gestion quotidienne des bords de cours d'eau par les riverains est un maillon indispensable et complémentaire aux démarches globales de préservation des milieux aquatiques. C'est pourquoi la participation de tous est nécessaire.

Afin de mieux vous informer, le syndicat mixte a installé des **panneaux d'informations** le long des principaux cours d'eau sur l'entretien et la gestion

des espèces invasives.

Patrick MARTINELLI Président du SMBVG Président de la Commission Locale de l'Eau Maire de Pierrefeu-du-var



QUI?

Riverains et SMBVG, un entretien complémentaire

A l'échelle de sa parcelle, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit.

A l'échelle du bassin versant, dans l'intérêt général, le SMBVG intervient pour améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau tout en garantissant la cohérence avec certains usages.

Article L.215-14 Code de l'environnement

Le propriétaire riverain conserve donc ses droits et obligations. L'entretien régulier est **complémentaire** de celui réalisé par le SMBVG.

■ Comment entretenir? ■

- Couper les arbres trop penchés, malades ou morts pouvant obstruer l'écoulement.
 Laisser les autres arbres. Leur rôle est essentiel. Leurs racines fixent les berges.
 ! Vous observez le dessèchement d'arbre, c'est surement la graphiose de l'Orme !
 C'est une maladie due à un champignon qui touche les Ormes champêtre. Il n'y a pas de traitement il faut abattre l'arbre malade.
- Enlever les embâcles les plus gênants (bouchons de branches, troncs, déchets...)
 lorsqu'ils entravent la circulation naturelle de l'eau et provoquent des érosions importantes. A faire depuis la berge lorsque le cours d'eau est en eau.
- Enlever les déchets de la rivière.
- Débroussailler les végétaux
 envahissants qui se développent dans le
 lit des cours d'eau (ronces, cannes de
 Provence...) et favoriser les espèces des
 bords de cours d'eau.
- Favoriser la diversité de végétation: les buissons et les arbustes sont plutôt en bas de berges et les arbres en haut de berge.

A proscrire :

- les « coupes à blanc » qui entraînent l'érosion des berges et le réchauffement des eaux ,
- l'entretien à l'épareuse, pratique et rapide, mais qui affaiblit les arbres et facilite le développement des maladies,
- le désherbage chimique qui est interdit le long des cours d'eau .
- établir un merlon ou une digue sans demander l'autorisation auprès de la DDTM 83 (ddtm-sema@var.gouv.fr).

Quels sont les travaux d'entretien réalisés ?

Les interventions d'entretien sont des opérations sélectives sur la végétation, le lit et les berges afin de diversifier les boisements, éviter les bouchons de végétations et les érosions.

Abattage d'arbres, recépage



L'abattage est sélectif: arbres morts, penchés ou en mauvais état risquant de tomber dans le lit. Afin de rajeunir la végétation, des opérations de recépage (coupe pour alléger les arbres et favoriser les buissons qui ralentissent les écoulements) sont réalisées. 450 abattages sélectifs ont été réalisés en 2018/2019.

Enlèvement d'embâcles



Les embâcles sont les bouchons de végétation et de déchets présents dans le cours d'eau. L'objectif est de favoriser l'écoulement des eaux dans les zones à enjeux. Dans les zones naturelles certains arbres morts sont laissés car ils procurent un abri pour les animaux. 450 embâcles ont été enlevés en 2018/2019.

Enlèvement de déchets



Les déchets polluent les rivières.

75 m³ (= 1 conteneur) ont été enlevés des cours d'eau en 2018/2019.

Ex: enlèvement d'un poteau béton présent dans le Gapeau à Solliès-Pont

Débroussaillage et élagage



L'objectif est de favoriser l'écoulement des eaux dans les zones à enjeux et de développer les espèces typiques des bords de cours d'eau (Saules, Frênes, Aulnes...).

Traitement d'atterrissements



Sur certaines zones à enjeux les dépôts de sédiments végétalisés peuvent poser problème. Un griffage est fait pour enlever la végétation. Cela permet aux sédiments d'être transportés de nouveau par l'eau.

Les coupes sont mises en stères et les branches sont broyées en haut de berge. Le bois est à la disposition du propriétaire riverain. Le propriétaire est tenu de le récupérer.



Quels sont les travaux de renaturation réalisés ?

Lutte contre espèces invasives





Ces espèces sont invasives en bordure de cours d'eau car elles empêchent le développement des espèces locales de la ripisylve. Elles participent à déstabiliser les berges et à l'érosion des sols. La Canne de Provence par exemple, peut provoquer des embâcles en se détachant et emporter des portions entières de berges.

Le syndicat mixte a mis en place 15 sites pilotes pour tester des techniques de lutte.

Replantations



Des replantations ponctuelles d'espèces typiques de la ripisylve sont réalisées sur les secteurs dépourvus de végétation pour permettre de prévenir les érosions.

Des panneaux d'informations



Afin de mieux vous informer, des panneaux ont été installés le long des cours d'eau sur:

- l'entretien
- la lutte contre les espèces invasives
- les repères de crues

9 9 10 11 12 13 14 9 9 10 11 12 13 14 10 10 17 18 10 10 12 12 20 24 27 18 12 13 20 20 30 31

Travaux entre septembre 2019 et mars 2020

L'entretien réalisé par le Syndicat Mixte se fait er période de repos des végétaux et en dehors de la période de reproduction des animaux.

■ Pourquoi entretenir ?■

Entretenir, c'est restaurer les rôles de la végétation des bords de cours d'eau. La végétation des rives est appelée la **Ripisylve**. Elle :

- stabilise les berges : les racines des arbres fixent le sol et limitent les érosions
- améliore la qualité des eaux : les racines filtrent les eaux. L'ombre des arbres prévient le développement des algues.
- offre un abri et de la nourriture aux animaux
- protège lors des crues: les branches se couchent, protègent le sol et bloquent les bois flottants.
- améliore le paysage et les lieux récréatifs (pêche, baignade, promenade...)

Cistude d'Europe, tortue aquatique patrimoniale



* LEXIQUE

- Bassin versant : territoire délimité par les lignes de crêtes qui recueille les eaux de ruissellement et d'infiltration alimentant une rivière.
- Ripisylve : végétation qui borde les cours d'eau.
- Embâcle : arbre couché, bouchon de végétation, bois morts situés dans le cours
- Atterrissement : dépôt de galets ou de sable dans le lit du cours d'eau.
- Espèce invasive : espèce introduite dans un milieu qui n'est pas son milieu d'origine, entrainant des conséquences négatives sur le plan écologique, économique ou sanitaire.

L'entretien des cours d'eau

1,7 MILLION €

SUR 7 ANS, 240 KM 30 COURS D'EAU 550 KM² DE BASSIN **VERSANT**



Les travaux d'entretien bénéficient d'une « Déclaration d'Intérêt **Général** » donnée par le Préfet et permet au Syndicat Mixte d'intervenir en toute légitimité sur les cours d'eau en propriété privée.

Un entretien raisonné permet de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Les travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Gapeau sont priorisés par année et par secteur:











